

la parole dans cette Chambre, et il s'exprime bien. Mais, s'il veut me le permettre, je lui demanderai s'il a bien réfléchi au sujet même dont il a parlé. Les chiffres qu'il a cités sont basés sur le quantum des salaires payés par semaine ici et en Angleterre. En payant des salaires deux fois plus élevés le fabricant canadien obtient-il de ses ouvriers un rendement deux fois plus considérable? L'honorable député saisit-il bien toute ma pensée?

M. THOBURN: Non, pas tout à fait.

L'hon. **M. PATERSON:** Il prétend, suivant moi, que l'ouvrier canadien fait beaucoup plus d'ouvrage que l'ouvrier anglais en un certain nombre d'heures. Il a basé sa comparaison sur les salaires payés, par semaine, aux ouvriers canadiens et aux ouvriers anglais. C'est un point pertinent à la question, car si l'ouvrier anglais reçoit \$6 par semaine, disons, pour la fabrication de 10 verges d'étoffe, tandis que l'ouvrier canadien reçoit \$12 pour la fabrication de 20 verges, le résultat est le même pour ce qui est de la main-d'œuvre.

M. THOBURN: Cette différence est tout à fait impossible, car la fabrication, dans une filature de laine, s'opère surtout au moyen de machines. Il en est autrement dans le cas où deux ouvriers travaillent de leurs propres mains et concurremment. On ne pourrait pas faire produire à une machine une quantité d'étoffe deux fois plus considérable ici qu'en Angleterre.

M. SPROULE: Les machines fonctionnent à la même vitesse en Angleterre qu'ici.

L'hon. **M. PATERSON:** Alors, il n'y a aucune différence dans les salaires.

M. THOBURN: Dans une filature de laine, on fait peu d'ouvrage à la main, tout l'ouvrage pour ainsi dire, se fait à la machine.

J'ai été surpris de lire dans le "Glasgow News" un article concernant les athlètes canadiens. Il y est dit, au sujet des "curlers" canadiens:

On chercherait en vain à expliquer la supériorité des Canadiens. Ils sont les vrais lions du jeu. Le "curler" canadien est le produit du climat canadien et on ne saurait trouver son égal au nord de la Tweed.

Ce qui est vrai de l'athlète canadien l'est absolument de l'ouvrier canadien. Qu'on lui donne le même avantage qu'à l'ouvrier anglais et il sera supérieur à l'ouvrier de n'importe quel pays de la terre pour la qualité et la quantité de l'ouvrage qu'il fera.

L'hon. **M. FIELDING:** Que veut dire l'honorable député quand il parle de donner le même avantage à l'ouvrier canadien? Sans vouloir interrompre mon honorable ami, qui a traité ce sujet d'une façon fort intéressante et avec beaucoup de science, je lui demanderai de vouloir bien nous dire ce qui manque à l'ouvrier canadien.

M. W. PATERSON.

M. THOBURN: Il lui manque de l'ouvrage. Tout ce que je demande au ministre des Finances de lui donner, c'est de l'ouvrage. Voilà tout ce que désire l'ouvrier canadien. Je suis venu plaider, cet après-midi, en faveur des milliers de tisserands des filatures de laine, qui sont maintenant sans ouvrage.

L'hon. **M. FIELDING:** J'avoue ne pas comprendre à quoi mon honorable ami veut en venir.

M. THOBURN: Une autre idée erronée qui a cours dans ce pays, c'est qu'on fait payer un article plus cher au consommateur en le frappant d'un droit plus élevé. Il n'en est pas toujours ainsi. En faisant cette déclaration, je ne parle pas au nom des fabricants de lainages, en général, mais en mon propre nom. Je ne tiens pas tant que cela à voir augmenter le prix d'un article que je fabrique, je me borne à demander qu'il y ait un marché pour cet article. Je m'explique:

Supposons qu'un des ministres soit engagé dans l'exploitation d'une industrie quelconque, produisant pour un million de dollars de marchandises par année et lui assurant une existence facile avec des profits raisonnables. Supposons maintenant que grâce à l'existence d'un tarif de faveur, il entre dans le pays, pour la consommation, \$500,000 valant des mêmes marchandises. L'introduction même de ces marchandises, indépendamment du prix de vente, priverait le ministre de la moitié de ses clients et ses ouvriers de la moitié de leur travail. Où est l'avantage de cette politique? Je vais montrer plutôt l'avantage qui découle d'une augmentation du droit de douane. L'honorable ministre nous dit: Que demandez-vous? Je n'ai pas encore réclamé une augmentation des droits, mais c'est ce que j'ai en vue, non pas tant à cause que le prix de la marchandise serait augmenté, mais parce que le marché domestique serait ainsi réservé aux produits canadiens.

Poussons plus loin ce raisonnement. Supposons que la modification du tarif sur les lainages produirait une augmentation de 5 cents la verge sur le prix de l'étoffe d'un habillement—même la moitié de cinq cents la verge serait déjà un superbe profit pour un fabricant qui a une grande filature—supposons toutefois une différence de 5 cents la verge; combien le consommateur aurait-il de plus à payer pour son habillement complet? Juste 35 cents. Quel est l'homme qui refuserait de payer 35 cents de plus sur un complet, pourvu que vous donniez du travail à tous les ouvriers? Il n'en est pas un seul dans tout le pays? Ce serait une calamité s'il fallait que les Canadiens dépendent des fabriques étrangères pour leurs achats de lainages. L'expérience nous a enseigné que la fermeture de toutes les fabriques d'une même catégorie cause une augmentation du prix de